

RELAIS 24h



27 et 28 Septembre 2024

LOCATION D'UN EMPLACEMENTS CORPORATIFS Paddock F1



1 (GARAGE) Paddock F1
DE 420 PI²



3 ESPACES EXTÉRIEURS POUR
DES BANNIÈRES OU AFFICHES



INCLUANT : 6 ACCÈS AU SITE
ET POUR LE RELAIS
(stationnement exclus,
50\$ par personne supplémentaire)
**SVP Remplir le Formulaire
d'inscriptions - Équipes**



INCLUANT : 2 BILLETS POUR
LE BANQUET OU LE BUFFET
DE FERMETURE ET L'ENCAN
(prix à déterminer par personne
supplémentaire)

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

RESPONSABLE DE L'ÉVÉNEMENT : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

Durée du contrat : La durée de ce contrat est de un (1) ans, à compter de sa date de signature, pour l'éditions 2024, avec une option pour l'année pour l'édition 2025. Nonobstant la date d'exécution, la période de cet accord ("Période") entrera en vigueur dès la signature et prendra fin 15 jours après l'édition de 2024.

Coût total des privilèges promotionnels pour le Relais 24 heures 2024 de la Fondation Steve O'Brien : 3 500,00 \$ pour l'édition 2024.

Modalités de paiement : 700.00\$ non remboursable, à verser à la signature. 2 800 \$, à verser au plus tard le 30 mars 2024. En apposant leur signature ci-dessous, les parties conviennent d'être liées par l'accord contractuel susmentionné.

Par virement Interac à : Admin@FondationSteveOBrien.com (mot de passe : Josee)

Ou par chèque à : Fondation Steve O'Brien, 358 Rue Bédard, Lachute QC J8H 1J5

NOM DU CLIENT: _____

NOM DU VENDEUR: _____

SIGNATURE DU CLIENT: _____

SIGNATURE DU VENDEUR: _____

NOMBRE DE TABLE NOMBRE DE CHAISE OUI NON
PRISE 120 VOLTS

INITIALES DU VENDEUR S'IL REMET SA COMMISSION
DE 10% À LA FONDATION STEVE O'BRIEN

PRIX À DETERMINER

FORCE MAJEURE : Aucune des parties ne sera en violation ni ne pourra être tenue responsable de l'incapacité d'accomplir l'une de ses obligations en vertu du présent contrat si une telle exécution est empêchée ou rendue impraticable en raison de tout cas de force majeure, tel qu'un Acte de Dieu ou un cas de force majeure, tels que des grèves, des lock-outs, des accidents, des incendies, des retards dans la livraison de matériaux, des conflits de travail, des actions gouvernementales, la guerre ou tout autre événement ou circonstance (qu'ils découlent de causes naturelles, d'agissements humains ou autres) échappant au contrôle raisonnable des parties et non imputable (directement ou indirectement) à un acte ou à une omission de la part des parties, et pour autant que cet Acte de Dieu, pandémie ou cas de force majeure ait un effet immédiat sur le Relais 24 heures 2024 de la Fondation Steve O'Brien, à condition que la partie invoquant de tels cas de force majeure avise l'autre partie de la cause et de la durée prévue dans les dix (10) jours suivant la survenance de cet événement, Acte de Dieu, pandémie ou cas de force majeure. Dans le cas où le Relais 24 heures 2024 de la Fondation Steve O'Brien serait empêché de se dérouler en raison d'un Acte de Dieu, d'une pandémie ou d'un cas de force majeure, chaque partie convient de reporter son partenariat à l'année suivante.



RELAIS
24h



27 et 28
Septembre
2024

VOTRE EMPLACEMENT - 50 paddocks disponibles

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50

ORGANISATEUR : **FONDATION STEVE OBRIEN**

PERSONNE RESPONSABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

ADRESSE : _____



PROPULSÉ PAR

coolracer^{MD}

RELAIS 24h



27 et 28 Septembre 2024

LOCATION D'UN EMPLACEMENTS AU PADDOCK CLUB



1 ESPACE 10 pi x 10 pi



INCLUANT : 1 ESPACE EXTÉRIEUR
POUR DES BANNIÈRES OU AFFICHES



INCLUANT : 6 ACCÈS AU SITE
ET POUR LE RELAIS
(stationnement exclus,
50\$ par personne supplémentaire)
SVP Remplir le Formulaire d'inscriptions – Équipes

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

RESPONSABLE DE L'ÉVÉNEMENT : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

Durée du contrat : La durée de ce contrat est de un (1) ans, à compter de sa date de signature, pour l'éditions 2024, avec une option pour l'année pour l'édition 2025. Nonobstant la date d'exécution, la période de cet accord ("Période") entrera en vigueur dès la signature et prendra fin 15 jours après l'édition de 2024.

Coût total des privilèges promotionnels pour le Relais 24 heures de la Fondation Steve O'Brien : 500,00 \$ pour l'édition 2024.

Modalités de paiement : Modalités de paiement : 250.00\$ non remboursable, à verser à la signature. 250\$, à verser au plus tard le 30 mars 2024. En apposant leur signature ci-dessous, les parties conviennent d'être liées par l'accord contractuel susmentionné.

Par virement Interac à : Admin@FondationSteveOBrien.com (mot de passe : Josee)

Ou par chèque à : Fondation Steve O'Brien, 358 Rue Bédard, Lachute QC J8H 1J5

NOM DU CLIENT: _____

NOM DU VENDEUR: _____

SIGNATURE DU CLIENT: _____

SIGNATURE DU VENDEUR: _____

NOMBRE DE TABLE

NOMBRE DE CHAISE

OUI NON
PRISE 120 VOLTS

PRIX À DETERMINER

FORCE MAJEURE : Aucune des parties ne sera en violation ni ne pourra être tenue responsable de l'incapacité d'accomplir l'une de ses obligations en vertu du présent contrat si une telle exécution est empêchée ou rendue impraticable en raison de tout cas de force majeure, tel qu'un Acte de Dieu ou un cas de force majeure, tels que des grèves, des lock-outs, des accidents, des incendies, des retards dans la livraison de matériaux, des conflits de travail, des actions gouvernementales, la guerre ou tout autre événement ou circonstance (qu'ils découlent de causes naturelles, d'agissements humains ou autres) échappant au contrôle raisonnable des parties et non imputable (directement ou indirectement) à un acte ou à une omission de la part des parties, et pour autant que cet Acte de Dieu, pandémie ou cas de force majeure ait un effet immédiat sur le Relais 24 heures 2024 de la Fondation Steve O'Brien, à condition que la partie invoquant de tels cas de force majeure avise l'autre partie de la cause et de la durée prévue dans les dix (10) jours suivant la survenance de cet événement, Acte de Dieu, pandémie ou cas de force majeure. Dans le cas où le Relais 24 heures 2024 de la Fondation Steve O'Brien serait empêché de se dérouler en raison d'un Acte de Dieu, d'une pandémie ou d'un cas de force majeure, chaque partie convient de reporter son partenariat à l'année suivante.